



Rapport de la Commission de Gestion

Penthaz

Exercice 2021



Composition de la commission

NOMS et prénoms des membres	Fonctions
EMERY Christophe	Président
WALDMANN Nelly	Vice-président
GASPOZ Fanny	Rapporteur
GUYAZ Sabrina	Membre
BOMMOTTET François	Membre
MARTIN Bernard	Membre
MUSTER Christian	Membre

Madame Sabrina Guyaz, Messieurs François Bommottet et Christian Muster ont rejoint notre Commission.

Préambule

Dans le présent document, les expressions au masculin s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

Au mois de mai 2001, la Municipalité de l'époque a établi un « Plan Directeur d'Aménagement » ou « Plan Directeur Communal », définissant à moyen et long terme, la vision désirée pour notre village.

Ce document n'a pas force obligatoire, mais joue plutôt le rôle de plan d'intention pour le futur. Le Conseil d'Etat a obligé les communes de 1'000 habitants et plus d'établir un tel document.

Pour rappel, la population était de 1'264 âmes au 31.12.2000.

Il est intéressant de constater qu'il était fait mention d'une planification estimée de la population à 1'800 habitants à long terme et 2'000 à saturation.

A la lecture de ces chiffres, il est évident, que la démographie de notre Commune de 383 hectares, arrive à saturation.

Toute augmentation supplémentaire engendrerait d'importants investissements au bon fonctionnement de notre Commune.

Introduction

La Commission de gestion a siégé à 12 reprises depuis le 7 décembre 2021 au 24 mai 2022.

La traditionnelle visite des Domaines s'est déroulée le samedi 14 mai.

Nous avons eu le plaisir d'avoir des entretiens fort intéressants avec une délégation des patrouilleurs scolaires et des chauffeurs des bus PPDLV.

Les comptes-rendus de ces entretiens se trouvent dans le présent rapport.

Satisfaction, également, des entretiens que nous avons eus en présentiel avec les membres de notre Municipalité et Monsieur Cédric Tronchet, boursier de notre Commune, nous permettant de bien nous informer afin de vous présenter la rédaction de ce rapport de gestion concernant l'année 2021.

Comme les 3 dernières années, la Commission des Finances s'est chargée de l'examen des comptes ainsi que de l'établissement de leur rapport, inclus dans celui-ci.

Que toutes les personnes qui ont participé à nos différents entretiens, trouvent ici notre vive reconnaissance et nos remerciements.

Nous profitons de ce texte d'introduction, pour remercier notre Municipalité, pour le prêt des locaux de la voirie et de son personnel, pour la mise en place des tables nécessaires pour le tri des différents colis, préparé dans le cadre de « l'Action Paquets de Noël » que Madame Françoise Fredez, mène à bien durant la période de l'Avent, bien soutenues par de nombreuses Dames et Messieurs de Penthaz et ses alentours.

Glossaire

ACV	Administration Cantonale Vaudoise
AFP	Attestation fédérale de Formation Professionnelle
AJERCO	Accueil de Jour de l'Enfance Région Cossonay
ASICoPe	Association Scolaire Intercommunale Cossonay - Penthaz
ASIVenoge	Association Scolaire Intercommunale de la Venoge
DGMR	Direction Générale de la Mobilité et des Routes
DGTL	Direction Générale du Territoire et du Logement
OACP	Ordonnance sur l'Admission du Conducteur Professionnel
PGA	Plan Général d'Affectation
PPDLV	Penthaz - Penthaz - Daillens - Lussey-Villars
RPGA	Règlement du Plan Général d'Affectation
SDIS	Service de Défense Incendie et de Secours
UAPE	Unité d'Accueil Pour Ecoliers

Événements de l'année 2021

La pandémie Covid 19 a de nouveau passablement perturbé l'organisation d'événements dans notre village.

La fête du 1^{er} août a réuni environ 200 personnes, soit pour partager un trio de saucisses ou plus tard pour le traditionnel feu qui a été allumé dans le champ derrière le terrain de foot.

Une étape du Tour du pays de Vaud pédestre s'est déroulée le mercredi 11 août.

Le dimanche 22 août, profitant des infrastructures du « Venoge Festival », le Comité d'organisation de la fête des Tartreux, la société de jeunesse aidée par l'équipe de l'Unihockey Penthaz, ont parfaitement organisé cet incontournable événement villageois dans une ambiance très festive, tant les habitants de la commune avaient besoin de se retrouver.

L'Espace Culturel du Bornalet a organisé la balade « des lieux-dits », le samedi 28 août, complétée par une séance d'information sur ce sujet, le vendredi 5 novembre.



Toujours dans le cadre des activités organisées par l'Espace Culturel du Bornalet, le jeudi 25 novembre, une conférence donnée par Madame Silke Grabherr, Professeure au Centre universitaire romand de médecine légale, a attiré un très nombreux public.

Vendredi 3 décembre, exposé de Monsieur Julien Schopfer, pilote de rallye.

Beau succès également pour la fête d'Halloween, organisée le dimanche 31 octobre, et pour le concours des décorations de Noël pendant la période de l'Avent.





CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

COMPTES 2021

La commission des finances (ci-après « la commission ») composée de MM. Zimmermann (président), Pourplanche (rapporteur), Landivier (vice-président), Declercq, S. Rollier et Smeriglio ainsi que de Mme Bogorad, s'est réunie le lundi 9 mai 2022.

La présentation des comptes s'est fait le 16 mars lors d'une séance en présence de la commission de gestion in corpore, du Président et du rapporteur de la commission des finances, par le Municipal en charge des finances, M. Sébastien Durussel et le boursier, M. Cédric Tronchet. Les comptes, ainsi que les documents et les outils nécessaires pour accéder aux justificatifs nous ont été transmis par le boursier, M. Cédric Tronchet. Nous avons passé en revue l'ensemble des comptes 2021. Plusieurs questions nous sont apparues. Nous les avons transmises à M. Cédric Tronchet qui y a répondu.

Concernant l'audit de la fiduciaire

La commission des finances s'est intéressée au mandat d'Intermandat en charge de la révision des comptes de la commune.

Intermandat effectue une « Review » ou examen succinct selon la norme d'audit NAS 910 et non un audit. La « Review » donne un degré d'assurance modéré que les informations consultées ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique un examen très minutieux et systématique des états financiers et des registres comptables pour s'assurer qu'il n'y a pas d'erreurs ou de risques d'activités frauduleuses s'accompagnant de nombreuses vérifications et de test sur le système de contrôle interne.

Cette différence transparait dans la conclusion de la « Review » par l'assurance négative : « nous n'avons pas relevés de faits qui nous laissent penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 ».

Concernant les comptes de fonctionnement

101.3101 - Imprimés et fournitures de bureau : Aucune charge. Quelle en est la raison ?
Par le passé, les postes 101.3101 et 101.3181 ne formaient qu'un seul compte (101.3101). Les charges présentent sous ce numéro en 2020 et 2019 représentaient les frais postaux pour l'envoi des convocations au Conseil communal. Dès 2021, une distinction a été effectuée. Le compte 101.3101 pourrait recevoir des charges comme la reliure des PV (obligation légale), l'achat de porte-documents pour les membres du Conseil communal, etc.

102.3170 - Frais de réceptions et de manifestations : Comment expliquer l'écart de CHF 10'000 entre les comptes 2020 et le budget 2021 ?

Le budget prévoyait une réception pour l'ADCV qui n'a pas eu lieu sous la forme prévue. Les normes de lutte contre le covid ont empêché la tenue de toute verrée après les séances qui ont, elles-mêmes, été largement diminuées.

110.3183 - Frais bancaires : Comment expliquer le doublement des charges aux comptes 2021 par rapport au budget et au compte 2020 ?

L'augmentation s'explique par une modification de l'imputation des frais de CCP. Ceux-ci étaient comptabilisés sous 110.3181 « frais de poste et CCP ». Il s'avère que dans les faits ces frais s'apparentent plus à des frais bancaires qu'à des frais d'affranchissements. On peut d'ailleurs constater une baisse d'environ CHF 500.- sur le poste 110.3181

170.3901 - Imputations internes de frais de personnel : Comment expliquer la charge aux comptes 2021 ? Rien n'était budgété.

Il s'agit des frais de participation aux séances de l'ASPI de la part de nos Municipaux (vacations) qui n'avaient pas été prévus au budget. Ces charges sont couvertes par des recettes, selon les principes de rémunération de l'association, dans le compte 102.4361.

210.3191 - Impôts payés à d'autres communes : Pourquoi un montant négatif d'impôt payés à d'autres communes sous les charges ?

Les impôts payés à d'autres communes représentent la part d'impôt due aux autres communes en raison d'activités dirigeantes. Ce principe a été abandonné en 2017. Nous avons encore des provisions pour des taxations non définitives. Le montant négatif provient de la dissolution de ces provisions.

210.4003 - Impôt à la source : Comment expliquer la baisse à environ CHF 38'000 par rapport au budget à CHF 81'000 ?

La taxation des impôts est effectuée par le Canton. Les données nous sont donc transmises par ce dernier et enregistrées sur cette base. D'autre part, les données fiscales des contribuables sont protégées par les principes de confidentialité. Il n'y pas de réponse plus précise sur ce point.

230.3809 - Attrib. à d'autres fonds de réserve et de renouvellement : Comment avez-vous déterminé l'attribution aux fonds de réserve et de renouvellement de CHF 650'000 ?

La Municipalité a établi une estimation sommaire des coûts pour l'assainissement énergétique des bâtiments communaux, but de cette réserve. Comme son nom l'indique, il s'agit d'une réserve et ne présente pas une valeur absolue/précise.

460.3321 - Amortissements supplémentaires du patrimoine adm. : Pourquoi et sur quels éléments portent l'amortissement supplémentaire ? Quel est le solde des montants à amortir sur ses éléments ?

Le dicastère 460 est un dicastère fermé. Il ne peut donc pas présenter un excédent. Pour ce faire, nous attribuons l'éventuel excédent de produit à la réserve affectée. Suite à divers chantiers (Rte de Daillens, ch. de la Rippe), la réserve a été totalement épuisée et un actif a même dû être créé. Cet investissement (914.151) présente donc encore une valeur, au 01.01.2021, au bilan. Ce poste a été complètement amorti en 2021 grâce à l'attribution complémentaire de CHF 47'033.-. Toutefois, le chantier à la route de Sullens (préavis 01-2020) est terminé et commencera à être amorti en 2022. Il présentera donc un actif à amortir par ce dicastère.

Concernant la présentation du bilan

Nous constatons la création de deux nouvelles rubriques dans la présentation du bilan afin de faciliter l'identification de certains éléments :

- sous placement du patrimoine financier :
Création du compte « Parcelle 39 sis Penthaz » en lien avec l'achat de ladite parcelle.
- sous investissement du patrimoine administratif :
Création du compte « services industriels » en lien avec le préavis 06-2021 (Remplacement d'un tronçon de conduite EP Veivy et réfection chaussée).

Nous avons en outre contrôlé les pièces comptables des comptes concernant un litige fiscal de 2015. Il s'agit des comptes 210.3310, 210.4090 et 210.4809. Ceux-ci ne comportent pas d'irrégularités.

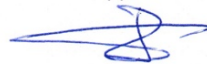
Ces pointages nous ont permis de constater que chaque écriture correspond à une pièce et de confirmer que la comptabilité est très bien tenue. Nous remercions M. Cédric Tronchet, boursier communal, pour sa disponibilité et ses explications détaillées.

Le Président



Dany Zimmermann

Le Rapporteur



Damien Pourplanche

Comptes 2021

Le 16 mars, la Commission de Gestion a rencontré le boursier communal en présence du Municipal des Finances, Monsieur Durussel et de deux représentants de la CoFin. Elle a pris connaissance des comptes 2021.

La Commission de Gestion souligne l'excellent travail de Monsieur Cédric Tronchet, notre Boursier. Elle le remercie et le félicite pour la clarté de ses présentations.

Réponses des municipaux à nos questions

Monsieur Jean-François Pollien

(Syndic, Administration générale, Aménagement du territoire, Mobilité, Police)

Travaux route de Cossonay

Une réfection est prévue : rétrécissement de la route au profit d'un élargissement du trottoir et d'un ajout d'une bande cyclable dans la montée, création de deux arrêts de bus, un de chaque côté de la route de Cossonay au croisement du chemin de la Vaux « arrêt dit Rio » et deux autres, soit vers le magasin Denner, soit vers l'arrêt existant du Bornalet. Ces arrêts de bus neufs seront à la charge de la commune ainsi que leur entretien. Il faudra également tenir compte du type de revêtement utilisé pour ces emplacements afin qu'ils résistent aux fréquents démarrages des bus. Les compagnies de transport prendront à leur charge leurs panneaux.

À la suite de la pétition signée par 108 personnes voulant réduire la vitesse de la route de Cossonay à 50 km/h, la DGMR est d'accord de l'abaisser à 60 km/h. La modification de l'entrée de la route de Cossonay contraindra les véhicules à ralentir.

Souhait n° 1

La COGES appuie vivement la pétition des riverains pour réduire la vitesse à 50km/h ainsi que pour interdire le passage aux véhicules de plus de 3,5t.

Chemins de remaniement

Les chemins AF sont de plus en plus utilisés pour éviter les ralentissements entre les giratoires de la Léchire et des Mises.

Souhait n° 2

La COGES souhaite que la Municipalité prenne contact avec le voyer des routes afin de trouver une solution pour remédier cet état de fait en prévoyant une signalisation adéquate.

PACOM

La municipalité a commencé à revoir le plan d'affectation communal (PACOM) selon la demande du canton.

Le PACOM prévoit une croissance démographique de 0,75% ce qui veut dire qu'il y aurait 2'013 habitants en 2036. Selon la municipalité, on serait plus nombreux soit 2'128 habitants en 2036, ce qui impacte le plan de logement et pourrait bloquer de nouvelles constructions.

Deuxième semestre 2019 : « examen préliminaire » par la direction générale du territoire et du logement.

En 2020 : établissement du plan de la commune.

Fin août 2021 : l'étude préliminaire a été rendue à la DGTL. Le dossier est en consultation auprès des services de l'ACV. A ce jour, la municipalité attend toujours le retour de l'ACV pour avancer dans les démarches, cela prend beaucoup de temps.

Juin 2022 : délai pour la soumission à l'approbation du canton.

Le budget alloué pour cette révision est de CHF 80'000.- TTC sans compter les oppositions. CHF 56'000.- ont déjà été dépensés.

Le panneau électronique

Devant Denner, il ne sera plus utilisé : la société qui l'a mis en fonction n'existe plus. Les commerces locaux ont financé cette structure qui est maintenant abandonnée. La Municipalité à l'intention de changer le panneau dans la maison de commune et pouvoir le gérer depuis le bureau communal.

Parking sortie d'autoroute, côté Sullens

Le canton gère ce parking : il est de plus en plus utilisé par les entreprises de toutes sortes pour y stationner leurs camionnettes.

Souhait n°3

La Commission de Gestion souhaite que la Municipalité écrive au voyer des routes afin que ce parking soit bien utilisé à des fins de covoiturage et non de parking d'entreprise.

Monsieur Pierre-Henri Dumont

(Vice-Syndic, Patrimoine immobilier, Police des constructions, Espaces publics)

Place de jeu de la Léchire

La place de jeu a été remise en état selon les normes cantonales, à la suite d'un contrôle de l'entreprise « Gabriel Jacques » en dates du 25 juin et du 17 août 2021. Certains jeux ont été réparés et deux ont été enlevés afin que la place soit à nouveau conforme. Les dalles au sol ont été remises en place.

Éclairage terrain de foot

En 2021, les frais de réparations de l'éclairage du terrain de football se sont montés à CHF 1'100.-. Ce qui est considérablement moins qu'en 2020. De plus, il n'y a pas eu de panne d'éclairage comme l'année précédente. Aucun match n'a donc été annulé à cause de l'éclairage, toutefois, aucun match n'a pu être joué jusqu'en juin 2021 à cause du COVID. Un préavis sera présenté en temps voulu pour le remplacement de l'éclairage complet (les mâts, les projecteurs ainsi que le câblage avec les tubes de passage). Malgré les diverses aides disponibles, le montant restera conséquent.

Venoge Festival

Une analyse du risque a été établie au sujet du Venoge festival. Dans le cas où le terrain de football serait rendu en mauvais état après la manifestation, le FC pourrait jouer et s'entraîner sur le terrain de football à Mex le temps de la réfection du terrain. Celle-ci (frais pris en charge par leur assurance) pourrait prendre au maximum 3 semaines.

Monsieur Albert Emery

(Municipal, Instruction et cultes, Sports et loisirs, Voirie)

Ecoles : ASI Venoge, 7 et 8^{ème} primaire.

Le temps de surveillance est de 3 heures par jour pendant la période de pause comprise entre le repas de midi et la reprise des cours en début d'après-midi. Ces personnes ont été engagées par le Comité de l'ASI Venoge et sont rémunérées au tarif horaire communal. Ils ont suivi des cours de psychologie et ont l'autorisation d'intervenir, si nécessaire. Ce qui peut parfois faire réagir les parents.

Des problèmes récurrents de communication entre les élèves et les surveillants créent un climat malsain dans l'établissement.

Les repas de midi, certifiés « Fourchette Verte », sont servis à la salle de l'Hôtel de Ville de Penthaz, où 2 services de 40 élèves sont nécessaires. Le coût du repas est de CHF 10.- par élève, auquel il faut rajouter CHF 3.- payés par les Communes membres de l'ASI Venoge.

Des structures de détente sont à disposition des élèves entre la fin des repas et la reprise des cours pour un montant de CHF 3.- par entrée. Différentes activités y sont proposées : tables de ping-pong, gros ballons d'exercice, lecture ou bricolage.

Plus contrariant, des parents ont fait appel à la gendarmerie afin de dénoncer le supposé manque de sécurité sur le trajet menant du collège du Cheminet à l'Hôtel de Ville.

Un surveillant supplémentaire a été engagé pour renforcer l'effectif sur ce trajet, ce qui a eu une incidence sur le budget de fonctionnement.

Plusieurs dossiers de personnes intéressées au poste de surveillant sont conservés en cas de nécessité.

Il arrive même que notre municipal des écoles remplace un surveillant malade. Comme on peut le constater, être municipal responsable des écoles aujourd'hui, ne s'apparente pas toujours à un long fleuve tranquille. Une amélioration a tout de même été constatée depuis que Madame Di Lorenzo a été engagée pour gérer toute cette problématique.

Madame Sophie Moncada a remplacé Madame Pisani comme secrétaire de l'ASICoPe. Elle est également secrétaire de l'Association intercommunale scolaire de Puidoux.

Le GAS est le Groupement des Autorités Scolaires du Canton. Cette association faitière vaudoise, où siègent également des députés du Grand Conseil, sert de relais entre les différentes Associations scolaires vaudoises et le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, dont le but principal est d'être en appui des associations intercommunales.

Le projet national « LIFT » est un concept qui permet aux élèves qui le désirent, dès la 9^e année, de se familiariser avec un métier manuel, en vue d'un éventuel apprentissage. Le but principal est surtout de mettre en évidence l'importance des acquis scolaires auprès d'élèves de secondaire « I », se trouvant en manque de repères et de motivation et de les aider dans la recherche d'un futur parcours professionnel. L'ASICoPe prend contact avec des entreprises intéressées et sur leurs demandes, les élèves peuvent découvrir différents métiers manuels, à raison de 2 à 4 heures par semaine en dehors des heures scolaires et ceci pendant une période de minimum 3 mois.

PPDLV

La Société Zedem Top, basée à Penthaz, dont le Directeur est Monsieur Michel Zimmermann, a été mandatée pour une étude afin d'améliorer l'attractivité des lignes du bus PPDLV.

Avec l'arrivée des bus TL dans notre agglomération, il devenait nécessaire de repenser le concept organisationnel et financier de ce moyen de transport.

Un contrat de CHF 20'000.- a été signé sur 2 ans pour une collaboration entre la Société Zedem Top et les 4 Communes concernées.

Le Foyer paroissial

Situé à Penthaz, ce foyer reste un sujet financièrement préoccupant. Il serait nécessaire de changer l'installation de chauffage et toutes les portes et fenêtres afin d'en améliorer son isolation.

Free Go

Un article paru sur 24 Heures en fin d'année 2021, relatant la création d'une association se nommant Free GO, a retenu l'attention de la Commission de Gestion. Cette Association a pour but de mettre en place des réfrigérateurs libre-service afin d'aider les personnes dans le besoin en contribuant à la diminution du gaspillage alimentaire. Dans cet article, la Commune de Penthaz est citée comme éventuel partenaire, à la suite d'une discussion informelle entre sa fondatrice, qui travaille à l'ASIVenoge et Monsieur Albert Emery.

La Municipalité n'est pas entrée en matière.

Voirie

La commission félicite le groupe voirie pour toutes les décorations en relation avec les manifestations villageoises et les différentes Fêtes de l'année. (Noël, Pâques etc...)

Souhait n°4

La Commission de Gestion souhaite que le panneau d'affichage à l'arrêt du bus du Bornalet soit mieux entretenu.

Monsieur Philippe Tesse

(Municipal, Infrastructures, Sécurité publique, Domaines et forêts)

Source de Montjoux

Il y avait un projet déjà bien avancé pour créer une conduite du réservoir des Charrières jusqu'à Penthaz, mais la découverte de chlorothalonil a tout stoppé. Les communes concernées par l'alimentation en eau potable (Bournens, Boussens, Sullens, Daillens, Penthaz et Penthaz) sont en discussion afin de trouver une solution pour réutiliser cette source.

Source du Désert

Cette source se trouve dans une zone classée S1, ce qui voudrait dire que le terrain autour pourrait être utilisé pour de l'agriculture, mais pas pour du bétail. Les échantillons prélevés n'ont pas révélé de chlorothalonil, en revanche il y avait des matières fécales.

Pour réhabiliter cette source, il faudrait faire des investigations, qui risquent d'être compliquées, parce que la conduite passe sous l'autoroute. Cela engendrerait de grands investissements, donc pour le moment rien n'est entrepris.

Monsieur Sébastien Durussel

(Municipal, Finances, Affaires sociales, Santé, Gestion des déchets)

SOS Communes

Les négociations sont toujours en cours entre les associations. L'ADCV s'en est retirée à la suite d'un désaccord concernant la facture sociale. Il n'y a pas eu de changement en 2021, ni d'effets prévus à court terme (3-4 ans).

Cyber-assurance

Le montant budgétisé est suffisant (env. CHF 1'900.-).

Les prestations d'assurance couvrent : les analyses pour remonter les données et ne pas céder aux hackers mais également pour détecter les failles du système afin d'y remédier ; la communication et l'assistance interne et externe lors de problèmes ; les dommages causés par des tiers. Nos données n'étant pas stockées en interne, l'assurance de la société partenaire, T2i, couvre le risque. Les prestations évoluent en fonction du nombre d'habitants. Parallèlement, une formation interne (2h de cours et différents tests) a été mise en place à titre de prévention.

Placements financiers externes

Les fonds sont répartis entre 3 établissements (la BCV, la Raiffeisen et la Poste) afin d'éviter les intérêts négatifs mais aussi en effectuant des placements à court terme et en renouvelant les emprunts selon les besoins de liquidités.

Recours en matière fiscale

Lors de procédures en matière fiscale et dans le cas d'un recours admis par la Cour de Droit Administratif et Public contre la commune, les frais de procédure sont pris en charge par l'organe de protection juridique « Orion ».

Seuls les frais de la commission de recours sont payés par la commune.

A cela vient s'ajouter la perte du montant réclamé par l'Autorité intimée, en l'occurrence, la Commune de Penthaz.

Ligne de bus

Les bus en circulation sur la ligne 58 sont gérés par les TL et selon les véhicules à disposition (2 étages, accordéon...). Cent chauffeurs ont été formés sur cette ligne. Des séances sont régulièrement organisées entre les TL et les communes. Le prix payé par la commune a atteint le coefficient maximal de 0,6 dû au fait qu'il y a plus de 18 paires de courses (TL et CarPostal) par jours ouvrés. Il faudrait une gare pour atteindre 0,8. Le déficit subi par MBC est répercuté sur les communes du bassin Morges-Cossonay, dont nous faisons partie.

Valorsa

Pendant l'été, beaucoup de concitoyens logeant dans la partie inférieure du village ont été dérangés par des effluves d'ordures ménagères provenant de la déchetterie. En effet, la société Valorsa a commencé à stocker avant l'été des balles de déchets pour les incinérer à l'usine Tridel à Lausanne pendant l'hiver. D'après la société, les balles de déchets sont étanches, mais une fois percées par les corbeaux et les souris, elles ne l'étaient plus. Une intervention de Monsieur Gerber, photos à l'appui, lors du conseil du 23 septembre 2021 a retenu l'attention du bureau du conseil

communal et un courrier a été envoyé à Valorsa. A la fin 2021, nous ne savons pas si une solution a été trouvée pour l'année 2022 ou si ce problème reviendra.

Souhait n°5

La CoGes souhaite que la municipalité prenne sérieusement en charge ce dossier et qu'elle évite que cela ne se reproduise en 2022. Si la société stocke à nouveau ces balles de déchets pendant l'été le problème recommencera jusqu'au déménagement de Valorsa.

Visite des domaines

Le samedi 14 mai, la municipalité au complet, accompagnée de la commission de gestion au complet également démarre la visite par les abris PC sous le collège de la Léchire.

Rapidement cette visite se transforme en chasse au trésor, les deux équipes sont bloquées par une porte verrouillée, la recherche des clés débute... Un délégué se lance dans cette quête alors que le reste des troupes se dirige au collège de la Léchire pour la visite suivante.

Nous visitons les locaux du collège et c'est l'occasion de partager nos souvenirs de classes passées. Plusieurs personnes mettent l'accent sur l'excellent travail du concierge Monsieur Ramos, c'est propre et bien fait. De surcroît, il est adroit de ses mains et peut ainsi réparer plein de choses dans ce bâtiment.

Nous échangeons sur les rénovations futures, isolation extérieure, fenêtres, luminaires, panneaux solaires. Évidemment tout ceci devra être planifié dans une vision si possible à long terme pour assurer la pérennité du complexe scolaire de la Léchire.

Les clés enfin retrouvées, nous poursuivons notre visite des abris PC. Les membres de la municipalité nous expliquent que ces locaux sont pour la plupart loués. En cette période, nous imaginons les conditions de vie à 800 personnes dans ces abris.

Nous visitons ensuite les autres abris qui servent à la formation des pompiers et de la police judiciaire, ainsi qu'un poste sanitaire. C'était très intéressant de voir les maquettes grandeur nature de scènes d'incendies ou criminelles. Le garage attenant sert essentiellement à l'entreposage de matériel.

Nous nous rendons à UAPE (les petits Guêpiers), cet endroit peut recevoir 22 enfants de 4 à 8 ans en même temps. Sur un panneau, nous comptons une cinquantaine d'enfants inscrits.

Après une petite pause « café-croissants », nous nous dirigeons vers notre prochaine visite, en passant par la place de jeux pour voir les transformations récentes. Nous constatons une planche abimée et dévissée sur un banc de la place de jeux.

Lors de la visite du cimetière, nous voyons que la couverture du mur d'enceinte est abimée, elle devrait être réparée pour ne pas avoir plus de dégâts dans le futur. Nous avons remarqué les nouvelles plaquettes du Jardin du Souvenir, qui sont désormais fixées de manière adéquate. Les cailloux des allées rendent le chemin difficilement praticable, voire impossible en chaise roulante.

En continuant notre visite par le chemin de la Rippe, nous voyons les jeunes pousses de la forêt qui protègent les troncs des grands arbres à la suite d'importants travaux de sylviculture. Les arbres qui étaient tombés ont été coupés et entassés. En cas de chute d'arbre, aucune responsabilité ne peut être imputée à la commune, les promeneurs parcourent la forêt à leur risque et péril, en dehors des chemins pédestres officiels.

Nous constatons beaucoup de déchets au bord de la route. Serait-il judicieux de placer une poubelle dans les environs ?

Nous finissons cette visite par le chemin de la Plaine. La route est affaissée dans le virage, il faudrait envisager une réparation si l'on ne veut pas que cela se dégrade rapidement. Les grilles d'évacuation des eaux sont bouchées par des branches et des feuilles.

Synthèse des souhaits de la commission de gestion

Concernant l'exercice 2021, la Commission de Gestion émet les souhaits suivants :

Souhait n° 1

La COGES appuie vivement la pétition des riverains pour réduire la vitesse à 50km/h ainsi que pour interdire le passage aux véhicules de plus de 3,5t.

Souhait n° 2

La COGES souhaite que la Municipalité prenne contact avec le voyer des routes afin de trouver une solution pour remédier cet état de fait en prévoyant une signalisation adéquate.

Souhait n°3

La Commission de Gestion souhaite que la Municipalité écrive au voyer des routes afin que ce parking soit bien utilisé à des fins de covoiturage et non de parking d'entreprise.

Souhait n°4

La Commission de Gestion souhaite que le panneau d'affichage à l'arrêt du bus du Bornalet soit mieux entretenu.

Souhait n°5

La CoGes souhaite que la municipalité prenne sérieusement en charge ce dossier et qu'elle évite que cela ne se reproduise en 2022. Si la société stocke à nouveau ces balles de déchets pendant l'été le problème recommencera jusqu'au déménagement de Valorsa

Entretien avec les patrouilleurs scolaires – 31/03/2022

La délégation de la Commission de gestion composée de Mesdames Fanny Gaspoz, Sabrina Guyaz accompagnées de Monsieur Bernard Martin ont rencontré les patrouilleurs scolaires : la responsable, Madame Line Corbel, accompagnée de Messieurs François Tétaz et Christophe Rickli.

Actuellement, l'équipe compte 9 personnes qui se relaient quotidiennement pour assurer la sécurité à 4 passages piétons aux horaires suivants : de 07h15 à 08h25, de 11h50 à 12h20, de 13h25 à 14h00 et de 15h20 à 16h10. Les heures de présence sont importantes et ceci par tous les temps. Ce n'est pas toujours facile de trouver de nouvelles recrues pour compléter le groupe en cas de besoin.

Avant de pouvoir pratiquer comme patrouilleur, un cours est dispensé par la Gendarmerie vaudoise afin de les instruire sur le comportement à adopter.

Les participants relèvent le bon équipement fourni par notre Commune pour accomplir leur mission et l'excellente entente entre eux

Depuis l'ouverture de la RC 177, le transit a clairement diminué, toutefois le trafic reste important tôt le matin, puis diminue en cours de journée.

Les patrouilleurs constatent qu'en étant en permanence proche des véhicules, ils sont exposés à une forte pollution.

Les automobilistes respectent relativement bien les consignes données par nos patrouilleurs. Gare aux automobilistes un peu trop téméraires. Un relevé de plaque sera transmis à la Municipalité et en cas d'infraction grave aux règles sur la circulation routière (LCR) une dénonciation sera faite à la Gendarmerie pouvant entraîner le retrait du permis de conduire. Attention, nous sommes tout de même en présence de très jeunes enfants qui vont à l'école !

Monsieur Albert Emery est le répondant pour nos patrouilleurs. Ils se rencontrent plusieurs fois durant l'année, essentiellement pour des raisons organisationnelles. Nos patrouilleurs sont conviés au repas de fin d'année offert par la Municipalité au personnel communal.

Madame Line Corbel tient à remercier les membres de la municipalité pour leur appui et la reconnaissance de leurs engagements.

La Commission de gestion remercie la délégation des patrouilleurs pour cet entretien et également pour leur grande disponibilité quotidienne pour assurer la sécurité des Petits Tartreux qui vont à l'école et profite de féliciter Madame Corbel pour ses 20 ans d'activité comme patrouilleuse scolaire.

Entretien avec les chauffeurs du bus PPDLV – 31/03/2022

Une délégation de la Commission de gestion composée de Mesdames Sabrina Guyaz et Fanny Gaspoz accompagnées de Monsieur Bernard Martin ont reçu les chauffeurs des bus PPDLV, Patricia Guex et Laurent Chapuis, pour un entretien de courtoisie.

Madame Patricia Guex a été engagée en septembre 2013 et Monsieur Laurent Chapuis en décembre de la même année. Deux chauffeurs remplaçants, Messieurs Martelli et Barré, sont disponibles pour des absences programmées.

Nos chauffeurs sont satisfaits des conditions de travail, un peu moins de la qualité des véhicules qu'ils jugent inadaptée pour ce genre d'utilisation.

Il faut être titulaire d'un permis de la catégorie D1/C1 pour conduire de tels véhicules ainsi que du permis professionnel OACP. Des formations sont nécessaires régulièrement.

Les chauffeurs choisissent eux-mêmes le garagiste en cas de petites réparations et l'entretien courant (nettoyage) est effectué par leurs soins.

Pour les services, c'est le garage Guex à Bremblens qui s'en charge.

Monsieur Chapuis s'occupe des tâches administratives. Il a créé un site Internet, une application mobile et une page Facebook.

Comme les bus desservent 4 villages, il y a un représentant par Commune : Monsieur Yves Jauner, municipal à Penthaz, Monsieur Alberto Mocchi, Syndic de Daillens, Monsieur Yvan Stuzmann, Syndic de Lussey-Villars et Monsieur Albert Emery, municipal à Penthaz.

Le répondant principal pour les 4 Communes est Monsieur Albert Emery qui est toujours disponible en cas de besoin.

A tour de rôle, les communes invitent les chauffeurs pour une collation en fin d'année.

La Commission de Gestion remercie Madame Patricia Guex et Monsieur Laurent Chapuis du temps qu'ils ont consacré pour cet entretien.



Conclusions de la commission de gestion

Les comptes 2021 se sont soldés par un bénéfice de CHF 518'847.00.

La Commission de Gestion tient à remercier l'ensemble du personnel communal pour son travail et son investissement qui permettent un bon fonctionnement de notre Commune.

Nous exprimons nos remerciements aux membres de la Municipalité pour leur disponibilité et leur engagement, particulièrement au cours de cette année 2021 ainsi que pour l'intérêt porté au sujet des archives communales qui a attiré notre attention dans le rapport 2020.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Au vu de notre travail au sein de la Commission de Gestion pour l'exercice 2021, nous vous proposons de voter les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal de Penthaz,

- vu le rapport des comptes et le rapport de gestion présentés par la Municipalité
- entendu le rapport de la Commission de Gestion et de la Commission des Finances
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'adopter les comptes communaux de l'exercice 2021
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2021
- de relever la CoGes de son mandat pour l'année 2021

Fait à Penthaz et validé par la Commission de Gestion en date du 24 mai 2022.

Au nom de la Commission de Gestion :

Le Président :

Christophe Emery



La Rapporteuse :

Fanny Gaspoz

